



Le 7 janvier 2021

Destinataire : Aux producteurs forestiers, aux entrepreneurs en récolte et aux transporteurs de bois rond du Sud du Québec

Objet : Maintien des activités essentielles de récolte et de transport de bois rond des producteurs forestiers du Sud du Québec pour l'ensemble des usines de transformation du Québec

Madame,
Monsieur,

Le gouvernement du Québec a fait l'annonce le 6 janvier dernier de la fermeture, à compter du 9 janvier 00h01 et a prolongé jusqu'au 8 février prochain, de tous les services et toutes les activités économiques non essentiels, dans le but de freiner la propagation de la COVID 19.

Tous les entreprises ou individus produisant ou récoltant des intrants ou des matières premières nécessaires aux services et activités prioritaires telles les papetières et les scieries, doivent maintenir leurs activités en tenant compte des directives de la santé publique. **Vos activités sont donc considérées comme étant essentielles par le gouvernement du Québec et doivent être maintenues.**

La mise en place d'un couvre-feu de 20 h à 5 h nécessitera de confirmer les raisons de la présence sur la route des propriétaires, travailleurs ou transporteurs forestiers qui doivent se déplacer pendant cette période pour la supervision, le travail ou la livraison de bois. Les propriétaires, les entrepreneurs et les transporteurs qui embauchent des employés doivent remettre une lettre à leur personnel confirmant les raisons de leur présence sur la route pendant la période du couvre-feu. Le propriétaire, l'entrepreneur ou le transporteur forestier qui se déplace lui-même doit remplir le formulaire avant d'être sur la route et l'avoir avec lui dans son véhicule (Vous trouverez en annexe le formulaire fourni par le gouvernement.).

Toute la filière forestière, de la récolte en forêt en passant par le transport de bois rond pour toutes les destinations au Québec sont considérés prioritaire et sont exclues de l'avis du gouvernement concernant l'arrêt des activités non essentielles.

Vous faites partie de ces producteurs de ressources et entrepreneurs en récolte nécessaires à la continuité des opérations considérées comme étant essentielles par le gouvernement.

Il est recommandé que chaque producteur, entrepreneur ou employé œuvrant à la récolte de bois rond ait une copie de cette lettre lors de ces déplacements vers le lieu de leurs activités en forêt, le retour à la maison ou vers l'usine.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Martin Larrivée, ing.f.,
Directeur général